

MAIRIE DE BOUSSENS

31560

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

08.02.2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD SAINT-SUPERY(Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes TOUZANNE, DALLA-ZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, TONELLO, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N°2.8 a)

Construction salle de Padel

Adoption du projet, engagement de dépense

Demande aide du Conseil Départemental

Absent excusé : M. ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

Madame SAINT-SUPERY a été élu secrétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la demande de plusieurs administrés la réalisation d'une salle de Padel a été décidée. L'étude a été confiée à Monsieur Pierre DIS, architecte à Muret.

Monsieur le Maire ajoute que l'étude est terminée, que le montant estimatif des travaux s'élève à 344 750 € HT, que le permis de construire est en cours d'élaboration et que les travaux pourraient être réalisés au cours du 2^o semestre de l'année 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération, sa réalisation et son inscription sur les contrats de territoire du Conseil Départemental.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'engager l'opération de construction de la salle de Padel pour un montant HT de **TROIS CENT QUARANTE QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (344 750€)**
- d'inscrire la dépense à l'article 2313 du Budget 2017.
- de solliciter l'inscription sur les contrats de territoire 2017 du conseil départemental.
- de solliciter d'autre organisme susceptible de subventionner ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 24.02.2017

Pour copie conforme,

En Mairie, le 21 février 2017

Le Maire,

